
DELIBERATION N°2400 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA
SUBVENTION DE LA DSIL 2023 POUR LES TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

**2400 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION DE LA DSIL
2023 POUR LES TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions de la Dotation de Soutien à L'Investissement Local

Vu la délibération du Conseil municipal donnant à Madame le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que la commune de Bièvres souhaite rénover l'éclairage public pour réduire sa consommation énergétique,

Considérant que les travaux sont prévus au mois de mai 2023,

Considérant que ces travaux sont éligibles au volet « transition énergétique » du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Ils se décomposent selon le plan de financement suivant :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN €	
Travaux	71073,89 €	Etat DSIL	56 850,89 €
		Fonds Propres	14 223,00 €
TOTAL	71073,89 €	TOTAL	71073,89 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Préfet au titre des crédits de la DSIL

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

Article 3 : APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN €	
Travaux	71073,89 €	Etat DSIL	56 850,89 €
		Fonds Propres	14 223,00 €
TOTAL	71073,89 €	TOTAL	71073,89 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

